

**Conseil d'administration
Séance du 9 mai 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 31/2023	QUESTIONS FINANCIERES Admission en non-valeur
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-3 du code de l'éducation,
 Vu l'article R719-89 du code de l'éducation,
 Vu l'acte administratif 20/2021 pris par délibération du conseil d'administration en date du 31 mai 2021,
 Vu l'acte administratif 78/2021 pris par délibération du conseil d'administration en date du 13 décembre 2021,
 Vu l'avis donné par l'agent comptable,

Le conseil d'administration propose l'admission en non-valeur de la créance suivante :

Nom	Nature de la créance	Référence – date	Montant
PAQ SERVICES – LE CARRE DES NUANCES RESTAURANT (Client 10088) Liquidation judiciaire	LICENCE PRO CODEP- HR pour Bouchut Antoine du 09/09/2019 au 04/09/2020	210063106 --07/09/2020 (période 1)	2 661,75 €
		210063107 – 07/09/2020 (période 2)	2 184,00 €
		210064665 – 27/11/2020 (période 3)	1 004,25 €
		TOTAL	5 850,00 €

La déclaration des créances a été faite le 7 novembre 2022 auprès du mandataire judiciaire, dès connaissance de la procédure en cours. Le débiteur ayant omis de déclarer nos créances à son passif, celles-ci sont frappées de forclusion.

La liquidation judiciaire de l'EUURL PAQ SERVICES a été prononcée le 5 octobre 2022.

A Saint Etienne le 10 mai 2023
 Le Président du Conseil d'Administration,
 Président de l'Université,


 Florent PIGEON

POUR : 24

CONTRE : 0

ABST : 0